

Ce document contractuel règle les rapports dans le domaine financier entre notre ensemble scolaire et les familles. L'inscription de l'élève au sein de l'ensemble scolaire Saint-Laurent implique l'acceptation du présent règlement financier.

**Le service comptable est à votre disposition pour toute question relative au paiement : [facturation@stlaurent-blain.fr](mailto:facturation@stlaurent-blain.fr) ou au 02.40.79.99.53 (mardi toute la journée / jeudi matin).**

### PREAMBULE

Un établissement scolaire privé sous contrat d'association avec l'Etat, fonctionne essentiellement grâce à deux sources de financement :

- **La contribution financière des parents**, qui sert principalement à couvrir les dépenses liées à :
  - la construction et la rénovation des bâtiments scolaires,
  - l'enseignement religieux (animation pastorale),
  - l'acquisition de certains équipements,
- **La prise en charge par la collectivité publique :**
  - le salaire des enseignants pris en charge par l'Etat,
  - le forfait, communal ou départementale, qui constitue un financement public obligatoire servant à couvrir les charges de fonctionnement de l'établissement scolaire.

Des acomptes de 30 € sont demandés au moment de l'inscription, payable en ligne et seront déduits de la facture annuelle 2023-2024. Ils ne seront pas remboursés en cas de désistement.

### REDUCTION SUR LA CONTRIBUTION DES FAMILLES

- Réductions « Familles nombreuses » : les familles qui ont plusieurs enfants présents dans l'ensemble scolaire bénéficient d'une réduction de 20% sur la contribution familiale à partir du 3<sup>ème</sup> enfant et suivants.

### CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES ET FACULTATIVES

MONTANTS ANNUELS PAR ENFANT		ECOLE	COLLEGE		
<b>Contributions obligatoires</b>	<b>Contribution des familles</b>	<b>430 €</b>	<b>526 €</b>		
	<b>Forfait Activités Ecole &amp; Collège :</b> intervenants, sorties, ateliers, ...	<b>20 €</b>	<b>50 €</b>		
	<b>Adhésion à l'UGSEL</b>	<b>1.66 €</b>	<b>3.73 €</b>		
	<b>Tablette</b>	---	6 <sup>è</sup>	5 <sup>è</sup> & 4 <sup>è</sup>	3 <sup>è</sup>
			<b>154€</b>	<b>145€</b>	<b>171€</b>
<b>Contributions facultatives</b>	<b>Garderie école</b> <i>10€ supplémentaires seront facturés par jour pour les élèves inscrits à la garderie jusqu'à 18 h30 quand un retard de plus de 10 mn non prévu et non justifié sera signalé.</i>	<b>0.77 € le 1/4 d'heure</b>	---		
	<b>Etude encadrée sur inscription</b> , modalités dans la circulaire de rentrée	<b>Tarifs dans la circulaire de rentrée</b>	<b>Tarifs dans la circulaire de rentrée</b>		
	<b>Cotisation à l'APEL</b>	<b>21 € par famille</b>			
	<b>Abonnement au magazine La Salle Liens International</b> (4 n° par an)	---	<b>13 € par famille</b>		

### IMPORTANT :

La cotisation à l'APEL et l'abonnement au magazine La Salle Liens International sont proposés au moment de l'inscription et de la réinscription en ligne.

Si un voyage linguistique, artistique ou de découverte est organisé dans une classe, des avances seront demandées et les modalités financières seront présentées avant le voyage aux parents d'élèves concernés.

## **RESTAURATION**

- Les tarifs de demi-pension sont forfaitaires et indivisibles.
- Les absences, quelle qu'en soit la nature, ne donnent pas droit à remboursement. Cependant, en cas d'absence pour une maladie avec certificat médical joint, les repas seront remboursés à partir du 5<sup>ème</sup> jour d'absence calendaire sur la facture de fin d'année.
- Une régularisation en fin d'année est faite pour les élèves de Maternelle qui ont opté pour le forfait DP4 ou DP3 en fonction des repas réellement consommés.
- Modification possible du régime en début de trimestre après validation du service comptabilité.
- En cas de non-paiement de 3 échéances dues à son terme, sans explication des parents, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre l'élève à la demi-pension. L'établissement en avertira les parents par lettre simple.

<b>Prix de la restauration en fonction du régime choisi au moment de l'inscription</b>	<b>MATERNELLE PPS - GS</b>	<b>ELEMENTAIRE CP - CM2</b>	<b>COLLEGE 6è - 3ème</b>
<b>DP4</b> <i>Forfait demi-pensionnaire 4 repas/semaine</i>	<b>663.95 €/an</b>	<b>670.02 €/an</b>	<b>790.27 €/an</b>
<b>DP3</b> <i>Forfait demi-pensionnaire 3 repas/semaine :</i> - Jours fixés à la rentrée. - Possibilités de repas le jour où l'enfant n'est pas DP3 mais à un tarif occasionnel en plus du forfait.	<b>499.17 €/an</b>	<b>510.59 €/an</b>	<b>599.78 €/an</b>
<b>Externe</b> <i>Repas occasionnels au tarif indiqué. Facturation au réel.</i>	<b>4.85 €/repas</b>	<b>5.13 €/repas</b>	<b>6.24 €/repas</b>
<b>Panier repas</b> <i>Pour raison médicale</i>	<b>2.41 € pour le couvert et la surveillance</b>		

-----

### **RECAPITULATIF de la Mensualisation des CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES & de la RESTAURATION, en fonction de votre Situation :**

	<b>Maternelle</b>	<b>Primaire</b>	<b>6è</b>	<b>5è &amp; 4è</b>	<b>3è</b>
<b>Contributions Obligatoires &amp; Forfait DP4</b>	<b>111.56 €/mois</b>	<b>112.17 €/mois</b>	<b>152.40 €/mois</b>	<b>151.50 €/mois</b>	<b>154.10 €/mois</b>
<b>Contributions Obligatoires &amp; Forfait DP3</b>	<b>95.08 €/mois</b>	<b>96.23 €/mois</b>	<b>133.35 €/mois</b>	<b>132.45 €/mois</b>	<b>135.05 €/mois</b>
<b>Contributions Obligatoires (hors Restauration)</b>	<b>45.17 €/mois</b>	<b>45.17 €/mois</b>	<b>73.37 €/mois</b>	<b>72.47 €/mois</b>	<b>75.07 €/mois</b>
<b>Les contributions facultatives sont à ajouter au montant ci-dessus</b>					
<b>Quelques outils complémentaires (fichiers, cahiers, carnets...) seront commandés par l'établissement et refacturés. L'achat groupé permet de réduire les coûts et d'harmoniser le matériel.</b>					

## **MODE DE REGLEMENT**

- Les factures sont dématérialisées et disponibles sur Ecole Directe.
- Le prélèvement bancaire est le mode règlement privilégié par l'établissement.
- **Prélèvement automatique**
  - Les prélèvements sont effectués **le 10 de chaque mois d'octobre à juillet pour la facture annuelle et au 15 du mois pour les factures mensuelles (garderie, repas externe, séjour).**
  - Le mandat de prélèvement sera à compléter en ligne lors de l'inscription et de la réinscription en joignant un RIB.
  - Toute demande de paiement par prélèvement ou changement de compte bancaire doit être signalée le plus rapidement possible à la comptabilité en envoyant le nouveau RIB sur l'adresse : facturation@stlaurent-blain.fr
- **Paiement par chèque ou carte bancaire**
  - Dès réception de la facture, le règlement doit être effectué **en totalité au 10 octobre** soit par carte bancaire sur Ecole directe soit par chèque libellé à l'ordre de l'OGEC St Laurent Blain.
  - Ce mode de paiement ne permet pas le paiement en plusieurs fois.
- **Impayés**
  - Il est vivement conseillé aux parents rencontrant des difficultés financières de prendre contact avec le chef d'établissement ou le service facturation.
  - L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.
  - En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

## **AIDES SPECIFIQUES**

- **Aide « Fonds social » Ecole**

Financée par l'APEL, une aide « Fonds Social » peut être accordée en cas de difficulté financière. Dossier à constituer, joindre obligatoirement les justificatifs nécessaires : avis d'impôts 2023 sur les revenus 2022, attestation CAF et tout document permettant d'étudier votre dossier en toute objectivité. N'hésitez pas à prendre contact avec Madame MARTIN à la comptabilité.

- **Aide « Fonds social » Collège**

Une aide « Fonds Social », du Département et de l'Académie, peut être accordée en cas de difficulté financière. Formulaire à demander à la comptabilité, sur les mêmes modalités que le « fonds social » Ecole.

- **Bourses Collège**

Pour les Bourses Nationales du Collège, **une information vous sera donnée courant septembre.**

Un simulateur est à votre disposition sur [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr), rubrique aides financières au collège.